

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID : 044-214400756-20241128-63_2024-DE

<u>Nombre de conseillers</u> en exercice14 présents11 votants11
--

L'an deux mil vingt-quatre, le **VINGT-HUIT NOVEMBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 novembre 2024

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	LE BOULER Cédric	CHIRADE Brigitte	HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana	MARTIN Yves	RAIMBAUD Nelly	HUGRON Dominique	GRIMAUD Sylvie
BOMMÉ Jean-Paul				

ABSENTS NON EXCUSÉS : RIOTTE Sandrine ; DUMARCHÉ Jérémy ; DUTERTRE Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BOMMÉ Jean-Paul

OBJET :

63/2024

**MODIFICATION DE LA DENOMINATION DU LIEU-DIT « LA BRISSETTE »
EN « CHEMIN DE LA RIVIERE BRISSET »**

M. le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'art. L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal est compétent, dans le cas où un intérêt public local le justifie, pour décider de modifier le nom d'un lieu-dit situé sur le territoire de la commune.

Or, par courrier en date du 19 novembre 2024, M. HAMON Yannick propriétaire de l'unique maison située au lieu-dit « la Brissette » sollicite un changement de nom de ce lieu-dit en « Chemin de la rivière Brisset ».

En effet, sur le cadastre, ce lieu est répertorié comme « La Rivière Brisset ». Le chemin desservant l'unique habitation étant également la propriété de M. HAMON, ce dernier propose donc de renommer le lieu-dit en « Chemin de la rivière Brisset »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la dénomination du lieu-dit « La Brissette » en « Chemin de la rivière Brisset »

DIT que ce nouveau lieu-dit sera enregistré au fichier des voies, lieux-dits, et rues de la Commune

PRECISE que cette délibération sera transmise aux habitants concernés, aux Services des Impôts et du Cadastre pour donner suite à cette demande de changement de dénomination de lieu-dit ; et au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour mise à jour du plan d'intervention d'urgence.

ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

